



Complexe Enviro Connexions a mis en place de nombreuses mesures afin de minimiser les odeurs et autres inconforts qui pourraient incommoder la population environnante. Vous avez tout de même perçu des odeurs ou autre chose et vous aimeriez nous en informer ? Nous sommes à l'écoute.

Plusieurs canaux de communication sont disponibles pour le dépôt d'une plainte par un citoyen :

- Numéro de téléphone dédié : (450) 474-5559. Les plaintes acheminées directement à ce numéro sont répertoriées par la personne responsable pendant les heures de bureau, et par le gardien de service le soir, les fins de semaine et les jours fériés.
- [Formulaire en ligne](#).
- Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MELCC) :
 - Courriel : plaintesbfi@mddelcc.gouv.qc.ca
 - Téléphone : (450) 654-4355 poste 239

Par la suite, voici comment seront traitées les plaintes :

1. Collecte des informations : les renseignements au sujet de la plainte sont enregistrés par le personnel de CEC ou du MELCC. À cet égard, des informations sur la localisation du plaignant, le type d'inconfort perçu ainsi que la durée de l'épisode sont prises en note.
2. Suivi sur le terrain : la tournée des lieux et la prise de données sur le terrain est ensuite réalisée (par exemple, conditions météo, vents dominants, travaux en cours, type de chargements reçus au moment de la plainte, etc.).
3. Mise en place de mesures correctrices, le cas échéant.
4. Suivi auprès du plaignant.